

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,
33/34 quai De Dion Bouton
CS70001 - 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
ffrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002

Garantie financière:

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre
Tel 33(0)149313131 contrat. n°
4000716162 /0

Sanary, le 1 septembre 2022

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme
de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre : IM075100382

NOTICE D'INFORMATION
Séjour raquettes de 4 jours (du 27 au 30 janvier 2023 - 3
nuitées) ARVIEUX

D La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022/2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022/2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 40 au minimum, 49 au maximum. Dates : du vendredi 27 janvier au lundi 30 janvier 2023.

Déplacements : en car

PROGRAMME :

Les participants sont attendus à La Buge à Sanary, lieu de départ du séjour, le vendredi 27 janvier 2023 à 7h30.

Les quatre randonnées prévues, encadrées par deux accompagnateurs raquettes, permettront de découvrir le Queyras.

Fin de séjour à l'issue du dernier jour le lundi 30 janvier. Retour à Sanary, en car, en fin d'après-midi.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré au VTF Les Esquirousses 238 route de Clapeyto Brunissard 05350 Arvieux



COÛT DU SEJOUR :

Le coût du séjour est fixé à **350 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **57,00 € pour le séjour.**

Ce prix comprend :

- Le transport en car aller retour
- La pension, du déjeuner du 1^{er} jour au déjeuner du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un deux accompagnateurs raquettes.
- Le pot de bienvenue, l'animation en soirée
- Le prêt des raquettes et des bâtons.

Ne sont pas compris :

- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 21 septembre 2022 à 19h par mail à rstourisme@free.fr.

Votre inscription deviendra définitive après signature du Bulletin d'inscription disponible sur le site www.randonneurs-sanaryens.com le samedi 24 septembre 2022 à la Randonnière.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances disponible sur le site.

PAIEMENTS :

150 € + toutes les options (ch indiv, assurances) lors de l'inscription.

Solde du séjour (200 €) le 30/11/2022

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Plus de 90 jours avant le départ : 30 € de frais de dossier
- De 90 à 60 jours avant le départ : 25 % du montant du forfait
- De 59 à 45 jours avant le départ : 50 % du montant du forfait
- De 44 à 30 jours avant le départ : 100 % du montant du forfait



DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide avec assurance ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association www.randonneurs-sanaryens.com menu voyages

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation :: IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051